

## Glossaire:Statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)

Le cadre **EU-SILC** ( **statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie** ) est le cadre de référence d'Eurostat pour la collecte de données en vue de l'établissement de statistiques comparatives sur la répartition des revenus et l'inclusion sociale dans l' **Union européenne (UE)** , lesquelles sont utilisées pour le suivi des politiques entrant dans le cadre de la **méthode ouverte de coordination (MOC)** .

Le cadre EU-SILC a vu le jour en 2003 sur la base d'un accord informel entre **Eurostat** , six États membres de l'UE (Belgique, Danemark, Grèce, Irlande, Luxembourg et Autriche) et la Norvège. Son lancement formel a eu lieu en 2004. Il couvrait à l'époque 15 pays, avant d'être étendu à l'ensemble des États membres de l' **UE-25** , à la Norvège et à l'Islande en 2005. La Bulgarie a débuté la collecte des statistiques selon le modèle EU-SILC en 2006 et la Roumanie, la Suisse et la Turquie en 2007. Le cadre EU-SILC prévoit la collecte annuelle de deux types de données:

- des données transversales relatives à une date ou à une période donnée, incluant des variables sur le revenu, la pauvreté, l'exclusion sociale et d'autres conditions de vie;
- des données longitudinales reflétant des évolutions personnelles au fil du temps, sur la base d'observations périodiques réparties sur quatre ans.

EU-SILC est un instrument polyvalent axé principalement sur le revenu, le but étant de rassembler des données détaillées sur les composantes du revenu, principalement personnel, sans toutefois faire abstraction d'une série d'éléments constitutifs du revenu des **ménages** . En outre, les enquêtes EU-SILC s'attachent également à recueillir des informations au sujet de l'exclusion sociale, des conditions de logement, du travail, de l'éducation et de la santé.

Le cadre EU-SILC part du principe qu'un cadre commun est préférable à une enquête commune. Le cadre commun définit

- des listes harmonisées de variables primaires (annuelles) et secondaires (quadriennales, voire plus) à transmettre à Eurostat;
- des lignes directrices et procédures communes;
- des concepts communs (ménages et revenus) et des nomenclatures visant à permettre une comparabilité maximale des informations produites.

La population de référence comprend l'ensemble des **ménages privés** et de leurs membres actuels résidant sur le territoire des États membres à la date de la collecte des données. De façon générale, sont exclues de la population cible les personnes vivant dans des **ménages collectifs** et dans des institutions. Il est également possible d'en exclure certaines parties du territoire national ne comptant pas plus de 2 % de la population nationale et certains territoires précis. Tous les membres des ménages entrent en ligne de compte, mais seuls les individus âgés de plus de 16 ans sont interrogés.

### Informations supplémentaires

- [Eurostat - Revenu et conditions de vie](#)

## Données statistiques

- [Living conditions](#) (en anglais)